



## Voyage à l'étranger

-----  
Par fany76

Bonjour,  
j'ai besoin de votre aide.

J'ai offert à ma nièce (et filleule) majeure (19ans) de venir passer les 2 mois d'été au Brésil où nous venons d'emménager.

Malheureusement, mes contacts avec sa mère (ma demi sœur) se sont rompus depuis plusieurs années. Elle a refusé que ma nièce et mon neveu aient le moindre contact avec nous (mon époux, mes enfants et moi).

Nous avons repris contact avec eux suite à la séparation avec leur papa. Nous avons toujours eu de bonnes relations avec lui même si il ne s'opposait pas aux choix de ma soeur.

Donc depuis deux ans nous nous revoyons les semaines de garde du papa (garde alternée). Les enfants se cachent toujours de leur maman pour nous rendre visite.

Aujourd'hui ma nièce a fait part de son désir de passer les vacances au Brésil. La maman refuse catégoriquement en expliquant à ma nièce qu'elle a le droit de lui interdire. Et, qu'elle va aller porter plainte contre moi pour abus de pouvoir. Et que si elle part, elle lancera une alerte enlèvement.

De mon côté, je ne pense pas que cela pose problème même si cette situation m'attriste pour ma nièce.

Pouvez-vous me dire ce que je risque ou pas ?

Cordialement  
Stéphanie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Votre nièce est majeure : elle peut se déplacer où elle veut, il n'y a plus de "garde", et sa mère ne peut pas porter plainte contre vous.

Toutefois, il est possible que sa mère lui "coupe les vivres", ou encore ne souhaite plus la loger.

Dans ce cas, votre nièce devra faire valoir ses droits à une pension alimentaire et devra se débrouiller pour trouver un logement indépendant.

Elle pourrait saisir le JAF et trouver un logement avant que la situation se tende.

-----  
Par fany76

merci de votre réponse. C'est bien ce que je pensais, mais ma nièce s'inquiète pour moi. Même si le but premier n'est pas d'en arriver là mais dans le cas où elle lui couperait les vivres, elle a son papa chez qui elle peut habiter sans problème.